

## CONFLIT FONCIER ENTRE L'ANCIEN KONGO ET LE PORTUGAL DU XV<sup>ÈME</sup> AU XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Par

**François-Xavier MUKENA MUNDA NZALA**

*Doctorant en Sciences historiques à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de  
l'Université de Kinshasa*

### RESUME

*Cette étude a analysé les attitudes et les comportements des Portugais et des Bakongo vis-à-vis du territoire de l'ancien royaume Kongo. Il s'y est dégagé deux conceptions diamétralement opposées. Pour les premiers, la terre kongo est un bien matériel acquit suite à la bonne disposition de la hiérarchie de l'Église, tandis que pour les seconds, il y a un lien spirituel entre les ancêtres, les vivants et le sol sur lesquels ils sont établis. Ces divergences de vues n'étaient pas de nature à favoriser la parfaite collaboration entre les étrangers portugais et les autochtones Bakongo. Les Portugais poussés par leurs intérêts politiques et économiques, ont cherché à s'appropriier le territoire kongo. Ils cherchèrent à exploiter le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts. Ils ont tenté aussi de construire des forteresses pour empêcher les contacts entre l'ancien kongo et les autres puissances européennes.*

*Néanmoins, les Bakongo n'ont pas cédé aux instances et aux intimidations voire aux attaques réelles de leur territoire. Ils ont usé des moyens à leur portée, visibles et invisibles pour se défendre et protéger leurs terres. Toutefois, ce peuple a prouvé son patriotisme et son nationalisme jusqu'au sacrifice suprême.*

**Mots-clés :** *Terres, territoire, spoliation, lutte, intégrité territoriale, indépendance, souveraineté*

### ABSTRACT

*This study scrutinizes the Portuguese and Bakongo's attitudes and behaviors towards the territory of the former Kongo Kingdom, which gives way to the emergence of two entirely opposed conceptions. The former, on the one hand, supports that the Kongo land is a material possession acquired thanks to the willingness of the church hierarchy, while for the latter, on the other, there is a spiritual link between the ancestors, the living and the land on which they have settled. These conflicting views were not likely to promote perfect collaboration between the Portuguese who were foreigners and the Bakongo who were natives. The Portuguese, driven by their economic and political interests, sought to entirely own the Kongo territory, by exploiting the soil, the subsoil, the waters, the forests. They unsuccessfully attempted to build fortresses to prevent contacts between the former Kongo and other European powers.*

*Nevertheless, the Bakongo did not give in to the instances and intimidations, or even to the real attacks on their territory. They used the means at their disposal, visible and invisible, to defend themselves and protect their lands. Therefore, this people proved their nationalism and patriotism even unto the supreme sacrifice.*

**Keywords:** Land, territory, spoliation, struggle, territorial integrity, independence, sovereignty

## INTRODUCTION

Les contacts entre les Portugais et les *Bakongo* ayant occasionné la présence lusitanienne au *Kongo* ancien, avaient engendré beaucoup de conflits, y compris ceux liés à l'aspect foncier. Les Portugais, dans leur souci de s'enrichir et de se construire une grande puissance économique et politique, profiteront de l'amitié qu'ils avaient tissée avec la Cour de *Mbanza Kongo* pour s'appropriier le territoire *kongo*. Les *Bakongo*, malgré cette amitié, pourront-ils se laisser faire ? Quels seraient les fondements de la politique lusitanienne tendant à spolier les terres *kongo* ? Quelle a été la réaction de ce peuple face à l'expropriation de son patrimoine foncier ?

Ce sujet s'articule autour de trois points principaux. Il s'agit notamment de :  
- la conception de la propriété foncière chez les *Bakongo*, des intérêts portugais face à la réalité culturelle *kongo* et de la réaction de *Bakongo* vis-à-vis de la politique d'appropriation de leurs terres par les Portugais. Venons-en d'abord à ce que la terre représente pour le peuple *kongo*.

## I. CONCEPTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE CHEZ LES BAKONGO

Pour bien comprendre la situation conflictuelle ayant marqué les relations *kongo*-lusitaniennes au sujet du territoire *kongo*, il est important de remonter à la tradition *kongo*. Dans celle-ci, le sol revêt un caractère spécifique, liant le spirituel à la politique et à l'économie. Support physique de la communauté clanique ou ethnique, il concourt à la prospérité collective selon le vouloir des ancêtres fondateurs du village. Plusieurs témoignages renseignent qu'il existe un lien intime et indissociable du vivre sacré entre le clan et le sol chez les *Bakongo*. Selon Lukoki Mavoka :

*le clan et la terre qu'il(Mukongo) occupe constitue, une chose indivise et l'ensemble est sous la domination des Bakulu. Ce sont ces Bakulu qui ont conquis le domaine du clan, ses forêts, ses rivières, ses étangs et ses sources ; ils ont été enterrés dans leurs propriétés<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> LUKOKI Mavoka, « Système et structures socio- politiques de l'ancien Kongo », in *Actualité et inactualité des « Etudes Bakongo du Père Joseph Van Wing »*. Actes du Colloque de Mayidi du 10 au 12 avril 1980, p.6.

Les liens entre la terre et les ancêtres étaient et restent fondamentaux dans la culture de ce peuple. Il y a une solide intimité entre les vivants, les ancêtres et le sol remontant à la création du village. Antonio Custudio Gonçalves l'affirme lorsqu'il écrit :

*Le lien avec les esprits de la terre, support de l'autorité et de la survie du groupe, imposait aux groupements en déplacement d'emporter une racine de "nsanda". Si celle-ci prenait racine, le village pouvait être créé, cette racine étant le gage de protection des esprits<sup>2</sup>.*

Cela revient à dire que, c'est sous l'action bénéfique des ancêtres que tout village doit son existence. Les ancêtres en sont donc les initiateurs et propriétaires tandis que les membres du clan ne sont que de simples usufruitiers. Ainsi, le sol sur lequel est bâti le village est un patrimoine commun que les *Bakongo* doivent protéger. C'est un bien précieux qu'aucun membre de la communauté ne peut oser aliéner sans encourir la condamnation et la sanction des vivants et des morts. Il y a une liaison fondamentale entre la terre, les membres du clan et les ancêtres. Ces *Bakongo* d'hier comme ceux d'aujourd'hui disent : "*Kongo dieto ba mbuta basisa dio*"<sup>3</sup>. Ce qui veut dire, notre *Kongo* (terre) a été laissée par les ancêtres.<sup>3</sup>

Ce dicton veut signifier dire que la terre *kongo* est un héritage laissé par les ancêtres. L'on fait alors allusion à l'enveloppe terre et à tout son contenu : les eaux, les forêts, les animaux, bref toutes les ressources naturelles sans omettre les ressources humaines, c'est-à-dire les *Bakongo* qui y habitent. C'est une interpellation pour tout *Mukongo* de prendre soin de cet héritage sacré, de tenir au respect de la vie et à la bonne conduite pour le bénéfice de tous les membres de la communauté. Mais aussi de tenir au respect des ancêtres qui ont désormais pour habitat le sous-sol.

Dans le même esprit, Mabilia Mantuba Ngoma écrit : « *pour le peuple kongo, la terre passe pour la plus grande richesse que l'homme peut posséder sous le soleil. Vouloir s'accaparer de ses terres, c'est lui déclarer la guerre*<sup>4</sup> ». Il poursuit sa réflexion en soulignant que la fierté qui anime les *Bakongo* lorsqu'ils placent leur terroir au-dessus de tous les autres espaces géographiques du monde, justifie ainsi leur idéologie du *Nsiisme* (*Nsi*, la terre des ancêtres). A notre avis, la terre constitue chez ce peuple un support à la fois physique et spirituel très

---

<sup>2</sup> A. CUSTUDIO GONÇALVES, *Kongo, le lignage contre l'Etat*, Universidade do Evora, 1985, p.167 ; lire aussi Y.N. GAMBENG et alii, « Insécurité et intégrité *kongo* du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècles », in *Pour la renaissance du Royaume Kongo*. Actes du Colloque scientifique international « Vie et existence » au Royaume *Kongo* (Collection Historiographie du Monde Contemporain), Douala, Editions Cheik Anta Diop, 2009, p.114.

<sup>3</sup> Ntari Minerve, Département du Poll/République du Congo, interviewé, le 29 mars 2023 à 11h00'.

<sup>4</sup> P. MABIALA Mantuba Ngoma, in NGWALA Diwantesa, *Les Bakongo une lampe pour la RDC*, Edition le coq chante, Kinshasa, (s.d), p.16.

important pour le clan et, un lieu d'organisation de vie sociale, politique et économique par excellence. Ce peuple se trouve en sécurité sur son sol habité par ses ancêtres. Domaine des vivants et des morts, la terre doit être protégée et défendue par tous. Ainsi le patriotisme *kongo* est culturel et, se transmet de génération en génération à travers des proverbes, des dictons et des chants. Comment alors les *Bakongo* gèrent-ils cet héritage ancestral vis-à-vis d'eux-mêmes et des étrangers ?

## II. DROIT FONCIER DANS LE KONGO ANCIEN

Hormis le rôle de siège que joue la terre, il s'ajoute aussi celui de la satisfaction des besoins primordiaux des occupants. La propriété foncière étant collective ou individuelle était sécurisée par des lois. Le clan propriétaire jouissait davantage du bénéfice que procurait le sol habité contrairement à un étranger pour qui, il faut une autorisation préalable. Jean Cuvelier nous renseigne que :

*Le sol était possédé par des clans qui pouvaient être plusieurs dans un même village. Chaque clan possédait le terroir qui lui a été laissé par ses ascendants. Tout homme qui veut établir des cultures sur le terrain d'un autre clan, doit obtenir l'autorisation préalable du "Nkuluntu" ou de l'aîné de ce clan, sinon, il est passible d'amande<sup>5</sup>.*

L'étranger était soumis, à cet effet, à une redevance envers l'autochtone afin d'éviter la destruction des plantations qu'il a faites. Cet auteur nous liste un certain nombre de conditions pour obtenir le permis d'exploitation :

- les membres du clan, hommes libres ou esclaves domestiques ne paient aucune redevance mais donnent à la récolte, une partie des produits au *Nkuluntu* ;
- ceux qui sont étrangers au clan paient une redevance au moment où ils obtiennent l'autorisation de cultiver. Cette autorisation ne conférait aucun droit sur le terrain ;
- une femme du clan, mariée dans un autre village, peut cultiver les terres du clan avec son mari ;
- le terrain, cultivé par un membre du clan reste à son usage, même après la récolte, sans qu'il puisse cependant revendiquer un droit de propriété ;
- les palmeraies naturelles sont en principe propriété collective du clan qui possède le terrain<sup>6</sup>.

De fait, toute exploitation du sol et de la cueillette des produits y découlant, aboutissait obligatoirement à une redevance. Cette redevance permettait au

---

<sup>5</sup> CUVELIER, J., *L'ancien Royaume de Congo. Fondation, découverte, première évangélisation de l'ancien royaume de Congo, règne du grand roi Affonso Mvemba Nzinga (+1541)*, Desclée de Brouwer, Bruxelles, 1946.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

chef de bien entretenir sa cour et de répondre aux multiples besoins de ses sujets. Nous voyons aussi cela dans la gestion des produits de la chasse.

Un gros gibier abattu dans un village profite à tous les membres du village. La cuisse revient au chef, une partie aux gens du village, le cœur au père du chasseur et le menu gibier appartient à celui qui l'a pris<sup>7</sup>. Ce partage disproportionné en défaveur du chasseur, semble être une injustice et une exploitation de l'homme par l'homme. Mais la tradition voulait que ce soit ainsi au nom de la solidarité clanique. Le chef ne pouvait pas manquer de quoi manger, les villageois mis à l'écart, entrain de contempler, le chasseur jouir seul du fruit de son activité. La situation devient encore plus préoccupante lorsque la chasse s'effectue sur un territoire étranger au chasseur. Laissons encore une fois de plus Jean Cuvelier s'exprimer là-dessus :

*Le chasseur qui tue une bête sur le territoire d'un autre village, doit en céder une bonne partie aux habitants de ce village. Si la bête blessée sur les terres de son propre village va mourir sur une terre voisine, s'il ne la découvre pas, les gens du village sur lequel elle est trouvée se l'approprient, mais donneront une partie au chasseur<sup>8</sup>.*

S'il arrivait que le chasseur poursuive la bête blessée jusque dans le village où elle est succombée, il la possède, mais la cuisse appartient au chef dont relève cet endroit. Les *Bakongo* avaient bien maîtrisé la notion de la propriété foncière et de la fiscalité avant l'arrivée des Portugais. Comment ceux-ci vont se comporter face à la réalité des autochtones en cette matière ?

### III. INTÉRÊTS PORTUGAIS FACE À LA RÉALITÉ KONGO

Les Portugais en venant au *Kongo* se croyaient investis du droit de possession de terres et de toutes les richesses qu'elles contiendraient. C'est ainsi qu'ils chercheront à explorer, exploiter et construire des forteresses afin de satisfaire à leurs besoins économiques. Ils vont ignorer le droit foncier *kongo* provoquant ainsi la colère de leurs partenaires. Mais quels sont les fondements de la politique foncière lusitanienne au *Kongo* ancien ?

#### 1. Les bulles papales et le *Padroão*

Le conflit foncier entre les Portugais et le peuple *kongo* plonge ses racines dans les privilèges accordés par le Saint-Siège au Portugal au début de l'expansion maritime lusitanienne. Par les différentes bulles papales, cet Etat ibérique a acquis le droit de patronage. Nous prenons à titre illustratif, la bulle

---

<sup>7</sup> CUVELIER, J., *Op-cit.*, p.195.

<sup>8</sup> *Ibidem.*

*Romanus Pontifex*<sup>9</sup>, considérée comme pièce maîtresse parmi les documents juridiques ayant couvert l'œuvre de Lisbonne entre le XV<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle.

Par cette bulle, le Portugal devait exploiter le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts sans inquiétudes, car il avait la bénédiction du Saint-Siège. La spoliation des terres des autochtones était ainsi consacrée par ce texte. Or, au Kongo, l'exploitation de la terre et de tout ce qu'elle recouvre était bien réglementée. Les textes pontificaux consacrant l'appropriation des terres autochtones par les Portugais aux fins politiques et économiques heurtaient la coutume kongo. Outre les textes pontificaux ayant engendré le *padroão*, la monarchie lusitanienne a conçu un plan de colonisation systématique de l'ancien Kongo.

## 2. Le Regimento

En plus des concessions obtenues par le Portugal grâce aux bulles papales, la Cour de Lisbonne planifia l'exploration et la conquête du Royaume Kongo en vue de s'emparer de ses richesses. Profitant des plaintes formulées par le *Mani Kongo* Mvemba Nzinga qui avait ras-le-bol des abus des sujets portugais dans son royaume, le roi Manuel I<sup>er</sup> le fortuné finit par concevoir la portugalisation de l'ancien Kongo par une somme d'ordonnances dites manueliennes, contenues dans un document appelé *Regimento*.

Ce document était un vaste programme d'acculturation bien codifié au travers duquel la culture et les traditions kongo étaient méconnues<sup>10</sup>. En bon stratège et diplomate, ce roi portugais ne voulait pas conquérir le pays de Mvemba Nzinga par les armes, évitant ainsi des dépenses énormes. Il préféra l'arme juridique à la guerre. Pour lui : *la loi était un auxiliaire indispensable aux armes ; grâce à elle, on peut subjuguier les peuples et les garder dans la paix, c'est elle qui, autrefois, aida les Romains à conquérir une grande partie du monde*<sup>11</sup>.

Par le *Regimento*, le monarque portugais faisait du Kongo ancien une possession, du Portugal. C'était par ailleurs, une façon prudente et bien tournée de soumettre ce royaume au diktat de la Cour de Lisbonne pour bien l'exploiter. Et pour atteindre cet objectif, Manuel I<sup>er</sup> le Fortuné chercha à

<sup>9</sup> Signée par le Pape Nicolas V, le 08 janvier 1455, cette bulle conféra au Portugal le droit de conquérir et d'exploiter des territoires d'Outre-mer. Dans ce texte, le Souverain Pontife déclare : « Nous avons jadis, par des précédentes lettres, concédé au roi Alphonse du Portugal, entre autres, la faculté pleine et entière d'attaquer, de conquérir, de vaincre, de réduire tous les Sarrasins (...), avec leurs royaumes, duchés, principautés, domaines, propriétés, meubles, immeubles (...), de s'attribuer et faire servir à usage et utilité lesdits royaumes (cfr AKAM Akamayone, in [http://rebellion.Info/8janvier1454/-/eglise\\_catholique.htm](http://rebellion.Info/8janvier1454/-/eglise_catholique.htm)/consulté, le 22 avril 2015 à 18h48.

<sup>10</sup> M. DICORATO, *Les débuts du Royaume Kongo et le règne d'Afonso I<sup>er</sup> jusqu'en 1514*, D.E.S, Faculté des Lettres Aix-en-Provence, 1967, p.108.

<sup>11</sup> MENO Kikokula, *La conception du pouvoir chez Mvemba Nzinga (Dom Afonso) 1506-1543, vue à travers sa correspondance*, Thèse de troisième Cycle en Histoire, Université de Paris I, Sorbonne, 1982, p.321.



connaître tout son contour. C'est ainsi qu'il recommanda à son ambassadeur Simão da Silva auprès de Mvemba Nzinga la connaissance parfaite du Kongo et de ses voisins :

*Vous vous informerez de la superficie du Royaume Kongo, de sa largeur et de sa longueur. Quant au lac se trouvant à la limite de ce royaume, vous chercherez à savoir ce qu'il en est. Quelle est sa superficie ? De quel pays est-il limitrophe ?<sup>12</sup>*

Cette photographie recommandée par le souverain portugais n'était pas désintéressée. De même que cette étude de faisabilité visait le développement du commerce lusitanien, de même elle visait la mainmise du Portugal sur le territoire kongo et ses alentours. Les Portugais tenteront plusieurs fois d'explorer et d'exploiter les gisements miniers de l'ancien Royaume Kongo. Ils chercheront même à s'emparer de l'île de Luanda où les *nzimbu* étaient pêchés<sup>13</sup>.

Plus d'une fois, les souverains portugais ont voulu construire une forteresse à l'entrée de ce royaume sous prétexte de le protéger contre le virus calviniste. Ils trouveront ainsi, la résistance des *Mani Kongo*, déterminés à le défendre contre vents et marées.

#### IV. RÉACTIONS DES MANI KONGO CONTRE LES VISÉES PORTUGAISES

Fidèles à leur tradition, surtout du point de vue foncier, les *Mani Kongo* n'ont pas permis aux Portugais de s'emparer de leurs terres. De siècle en siècles, ils se sont défendus sans relâche jusqu'à sacrifier, certains leur vie. Mvemba Nzinga refusa l'exploration du lac<sup>14</sup> situé au Nord-Est de l'ancien Royaume Kongo envisagée par Manuel I<sup>er</sup> du Portugal.

Craignant d'offrir aux trafiquants d'esclaves déjà aux portes de son pays de pénétrer profondément en son sein, ce *Mani Kongo* empêcha tout contact des explorateurs portugais avec ce grand lac intérieur. Gregorio Quadra ne parvint pas à explorer le cours du fleuve Kongo et, Manuel Pacheco n'a pu construire deux brigantins pour reconnaître le fameux lac intérieur dont, selon la croyance de l'époque, était la source du Nil et du Congo. Accordons alors la parole à Luc Croegaert :

*L'attitude du roi Afonso devenait de moins en moins collaborante. Il craignait, en effet, qu'une pénétration plus poussée signifiait identiquement de nouvelles possibilités*

---

<sup>12</sup> L. JADIN et M. DICORATO, *Correspondance de Dom Afonso, roi du Congo, 1506-1543*, Bruxelles, A.R.S.O.M., 1974, p.44.

<sup>13</sup> On pêchait dans l'île de Luanda des cauris ou des coquillages qui servaient de monnaies dans l'ancien Kongo.

<sup>14</sup> Il s'agit de Pool Malebo séparant les deux capitales les plus proches du monde : Brazzaville et Kinshasa.

*offertes aux razzieurs d'esclaves dont la demande ne cessait de croître surtout dans le golfe de Guinée<sup>15</sup>.*

Selon le monarque portugais, l'exploration de cette voie maritime permettrait d'étendre le christianisme à travers le territoire de l'ancien *Kongo* et tous les pays intermédiaires jusqu'en Abyssinie<sup>16</sup>. Cette façon de voir les choses n'est qu'apparente et plus trompeuse, masquant la visée réelle de la Cour de Lisbonne. A notre avis, la connaissance parfaite du fleuve et de ce lac, faciliterait non seulement le développement du commerce des esclaves et l'expansion du christianisme, mais aussi et surtout, le contrôle permanent du royaume de Mvemba Nzinga. Ce dernier ne pouvait en aucun cas l'accepter.

Cette vigilance manifeste du souverain noir sur ce grand cours d'eau et ses dépendants arrosant son pays, s'étendra également sur le sous-sol réputé contenir des métaux recherchés par les Portugais. Ce *Mani Kongo* et tous ses successeurs se battront énergiquement contre la spoliation de leurs terres et l'exploitation des mines en question.

## 1. Protection des mines

La recherche de métaux précieux, des épices et des âmes à convertir au christianisme on l'a vu, a constitué au départ, les motifs de l'expansion maritime portugaise dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Une fois entrés au Royaume *Kongo*, les Portugais ont visiblement extériorisé leur cupidité pour les mines, dont l'exploitation constituera la constante des conflits entre les *Mani Kongo* et les responsables Lusitaniens. Mais quels sont les fondements de la réaction de ceux-là vis-à-vis de l'expropriation de leur sous-sol ?

### 1.1. Art du métal, privilège royal et aristocratique.

Pour bien comprendre la position des chefs autochtones contre les Portugais assoiffés de minerais de l'ancien *Kongo*, il est important de rappeler la place qu'occupait la forge dans la société *kongo*. Dans cette société, la métallurgie constituait l'activité de la noblesse. D'elle on obtenait les armes de guerre et les différents outils de travail à la base de métaux. Selon Georges Balandier, l'art de forger fut inventé par le roi fondateur du Royaume *Kongo* à qui, il attribue le monopole de la violence dans la communauté. Il note à ce sujet que :

*La violence sacrée reste le privilège d'un souverain à double face : brutal et dominateur, en même temps que justicier et conciliateur. Ntinu Wene, meurtrier, guerrier puissant, conquérant, est aussi envisagé comme inventeur de l'art de forger<sup>17</sup>.*

<sup>15</sup> L. CROEGAERT, *Les premières Afriques, histoire et découverte d'un continent*, Bruxelles, Hatier, 1985, p.161.

<sup>16</sup> Ethiopie actuelle.

<sup>17</sup> G. BALANDIER, *La vie quotidienne au Royaume Kongo du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Hachette, Paris, 1965, p.23.



Ce roi forgeron dotait son peuple des armes de la guerre et des outils de l'agriculture. Depuis l'initiateur jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'art de la fonte des métaux demeura l'apanage royal et aristocratique<sup>18</sup>. Elle ne s'étendra au reste de la population que bien après. Mvemba Nzinga portera le titre de "Ngangula Anene", c'est-à-dire, grand forgeron pour se démarquer des autres praticiens de cet art. Ce titre devint alors commun à tous les *Mani Kongo*. Mais contrairement aux autres souverains *Kongo*, on trouvait des fourneaux à l'intérieur de son palais royal<sup>19</sup>.

C'est donc une évidence que la métallurgie n'est pas l'apport des Portugais dans cette partie de l'Afrique, parce qu'elle est bien connue avant leur arrivée au *Kongo* ancien. Il est aussi important de préciser que ce titre de *Ngangula Anene*, exclusivité du *Mani Kongo*, l'était du fait que celui-ci, était le principal garant et défenseur du territoire, raison pour laquelle à l'investiture, le chef *kongo* était ensablé et recevait une motte de terre symbolisant ce territoire qu'il doit protéger. Il était seigneur de sa terre, le maître du sol<sup>20</sup>. Ne pas défendre son territoire, c'est faillir à sa mission et faire preuve de la haute trahison. Voilà pourquoi tous les *Mani Kongo* s'évertueront à défendre ce patrimoine sacré.

## 1.2. Les *Mani Kongo* et la protection du sous-sol

Mvemba Nzinga très respectueux de son engagement en tant que chef suprême du royaume pour veiller à l'intégrité du pays, s'est montré très intransigeant à l'égard du sol *kongo* et de son contenu. Il était d'accord d'entretenir d'excellentes relations avec le Portugal en ce qui concernait l'évangélisation et la modernisation de son royaume, mais quant à l'occupation et à la gestion de son territoire par les étrangers, il s'y opposa. Sa réaction face à la mission de Ruy Mendez mandaté par le roi Jean III du Portugal, est plus qu'éloquent à ce sujet. Laissons parler le témoignage de Manuel Pacheco :

*Et comme le roi du Congo est si soupçonneux, lorsqu'il entendit dire qu'un intendant arrivait avec des hommes et du matériel de fonderie, il lui sembla qu'on lui prenait son royaume et les mines et tout de telle sorte qu'il montre que l'arrivée de cette personne était indésirable<sup>21</sup>.*

Mvemba Nzinga réagit diplomatiquement disant que lui-même suffisait pour être l'intendant du roi Jean III<sup>22</sup>. A travers cette réaction transparait le refus du contrôle du sous-sol *kongo* par l'envoyé du souverain portugais. Il demeure le seul maître de son territoire ou mieux, le seul intendant du

---

<sup>18</sup> G. BALANDIER, *Op-cit.*, p.23.

<sup>19</sup> MENO Kikokula, *La conception du pouvoir chez Mvemba Nzinga (Dom Afonso) 1506-1543, vue à travers sa correspondance*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle en Histoire Université de Paris I, Sorbonne, 1982, p.342.

<sup>20</sup> O. DE BOUVEIGNES, *Les anciens rois de Congo*, Edition des Grands Lacs, Namur, 1948, p.209.

<sup>21</sup> W.BAL, *Le Royaume du Congo aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles*, INEP, Léopoldville, 1963, p.92.

<sup>22</sup> *Ibidem*.

patrimoine sacré reconnu par la tradition et ne pouvait pas accepter la fonte de ses mines. Voici ce que Manuel Pacheco adresse comme propos au roi portugais par rapport à la réaction du *Mani Kongo* :

*Le désir du roi du Congo est d'avoir le bonheur de servir votre Altesse et, cependant, il a extrêmement peur d'entendre dire que votre Altesse règne sur les Indes et que là où il y a de l'or ou de l'argent, elle fait construire immédiatement des forteresses, au point que plusieurs fois, il m'a donné cela comme réponse à ma demande<sup>23</sup>.*

Cependant, vers 1539, Mvemba Nzinga permettra la prospection des métaux mais sans accepter la cession des mines découvertes aux Européens. Le plomb fut découvert par le prospecteur Ruy Mendez, alors que, le cuivre et l'argent furent trouvés par Gindarlache, un fondeur de nationalité allemande<sup>24</sup>. Ces mines devaient servir naturellement les intérêts des autochtones. C'est ainsi que le cuivre découvert sur place a été fondu pour la fabrication des objets d'art de formes variées et à caractère religieux, tels que les crucifix, les statuettes des Saints et de la Vierge Marie.

Olivier de Bouveignes pense que, *les premiers crucifix d'origine locale seraient l'œuvre d'un sculpteur batteur du cuivre d'Aix la Chapelle imité dans la suite par les fondeurs indigènes<sup>25</sup>*. Toutefois, avant ces prospections, c'est le fer qui était beaucoup utilisé par les forgerons *kongo* ; que les nouvelles découvertes ont offert l'occasion aux sculpteurs *kongo* d'utiliser des outils de travail mieux aiguisés et de couleurs diverses et plus vives que ceux employés auparavant.

Notons cependant, que malgré le refus de Mvemba Nzinga de céder les concessions des mines aux Portugais, ceux-ci vont développer une convoitise sans commune mesure pour les métaux découverts. Les monarques portugais et les gouverneurs de Luanda multiplieront des pressions sur les *Mani Kongo* pour l'exploitation de ces mines. Nous estimons que les déclarations de Gindarlache auraient suffisamment contribué au développement de cette convoitise. Pour lui, le revenu de toute l'Espagne était de loin moins que le profit du cuivre, du plomb et de l'argent des mines du Congo<sup>26</sup>. De tels propos ne pouvaient qu'attiser davantage auprès des Portugais, la cupidité et l'envie de s'approprier le sous-sol contre la volonté du peuple *kongo*.

Sous Bernardo I<sup>er</sup> (1561-1567), les colons portugais ont cru le moment venu pour accéder aux métaux tant convoités. Ils ont misé sur son âge, mettant de côté l'attachement de *Bakongo* à leur terre et tout ce qu'elle contient. Antonio Vieira adressant à Dona Catarina, l'épouse du roi Jean III, lui fut cette révélation :

---

<sup>23</sup> W.BAL, *Op-cit.*, p.209.

<sup>24</sup> *Ibidem.*

<sup>25</sup> O. DE BOUVEIGNES, *Op-cit.*, p.38 ; Lire aussi W.BAL, *Op.cit.*, pp. 92-93.

<sup>26</sup> O. DE BOUVEIGNES, *idem.*

*Je donne cet avis à votre Altesse, que maintenant c'est le moment d'envoyer un ambassadeur, car ce roi Dom Bernardo qui, maintenant règne au Congo est très jeune et très large et, n'est pas jaloux comme ses prédécesseurs, jaloux du Royaume d'Angola et ne voulaient pas non plus qu'il sache ce qu'il y avait là-bas ; et de même au royaume de Congo, ils ne voulaient pas que les rois du Portugal connaissent la chose du Congo, principalement les mines de cuivre, d'étain et d'ivoire et d'autres métaux qui se trouveront là<sup>27</sup>.*

Il sied de rappeler que jusqu'à l'avènement de ce *Mani Kongo*, les Portugais n'avaient pas obtenu le droit de s'approprier les minerais du *Kongo*. Ils se sont trompés sur sa tranche d'âge, croyant pouvoir le manipuler facilement. Culturellement, pour les *Bakongo*, l'aliénation de leur terre était de la haute trahison. Bernardo I<sup>er</sup> était astreint au respect de cette prescription coutumière.

Alvaro I<sup>er</sup> ou Ndo Luvualu I<sup>er</sup> (1568-1587) fut sollicité pendant son règne par le souverain portugais Sebastião (1554-1578), cherchant à faire explorer et exploiter les mines d'argent, d'or et d'autres métaux<sup>28</sup>. Ce dernier envoya deux maîtres accomplir cette tâche. Au nom de la souveraineté du *Kongo* et, de son intégrité territoriale, le *Mani Kongo* désorienta les deux ingénieurs précités vers des endroits où il n'y avait pas de métaux. Il refusa que le gouverneur de São Tomé, Francisco Gouvea de Souza qui venait de le rétablir au trône après l'invasion Jaga puisse bâtir un fort à São Salvador et, y établir une garnison militaire aux dépens du trésor *kongo*, sous prétexte de protéger la chrétienté et le roi<sup>29</sup>. Malgré l'état de faiblesse dans lequel se trouvait Ndo Luvualu I<sup>er</sup>, le projet portugais ne se réalisa pas.

Curieusement, c'est sous son règne que l'Angola fut détaché du contrôle du *Kongo* ancien par le Portugal.<sup>30</sup> Cette occupation d'une partie du royaume de Nzinga Nkuwu affectera longtemps les relations *kongo*-lusitaniennes. Pour se débarrasser de cette spoliation d'une partie du patrimoine *kongo*, et se libérer de la tutelle lusitanienne, Ndo Luvualu I<sup>er</sup> opta pour la diplomatie en envoyant un ambassadeur en Espagne et auprès du Saint-Siège. C'était la mission de Duarte Lopez, commerçant et navigateur portugais, nommé par ce *Mani Kongo* en 1583<sup>31</sup>.

Ndo Luvualu II (1587-1614), vivra longtemps la mort dans l'âme cette perte de l'Angola, car les colons portugais installés à Luanda, puis au nord de

---

<sup>27</sup> Lettre de Conçalos Nunes Coelho datée du 20 avril 1539, écrite en portugais et publiée dans le tome II des Monumenta d'Antonio Brasio, pp.76-78 ; Lire aussi W.BAL, *Op.cit.*, pp.92-93.

<sup>28</sup> W.BAL, *Op. cit.*, p.93.

<sup>29</sup> J. VANSINA, *Les anciens royaumes de la savane*, p.101, Lire aussi L. CROEGAERT, *Les premières Afriques, Histoire et découverte d'un continent*, Hatier, Bruxelles, 1985, p.161.

<sup>30</sup> L. CROEGAERT, *Op-cit*, p.94. J. VANSINA, *Les anciens royaumes de la savane*, (IRES), université Lovanium, Léopoldville, 1965, p.101.

<sup>31</sup> Lire à ce sujet F. PIGAFETTA et D. LOPEZ, *Description du royaume de Kongo et des contrées environnantes (1591)*, traduite de l'italien et annotée par Willy Bal, Nauwelaerts, Louvain, 1963.

Luanda dans les terres fertiles du Bengo et du Dande attaquaient régulièrement ses vassaux<sup>32</sup>. L'installation des Portugais dans l'île de Luanda était très bénéfique pour eux dans ce sens, qu'ils pouvaient facilement déposséder ce *Mani Kongo* de son réservoir des *nzimbu*<sup>33</sup> et profiter en même temps pour exploiter les mines que regorgeaient les provinces environnantes. Ndo Luvualu II très préoccupé par cette situation qui entamait sa crédibilité entant que *Mani Kongo* et la souveraineté de son royaume cru bon de tendre la main au Saint-Siège, pour récupérer ces terres perdues. Il enverra à son tour Ndo Manuel Nsaku ne Vunda négocier la décolonisation de son royaume par la papauté en 1608.

Sous Ndo Luvualu III (1615-1622), le gouverneur d'Angola, Ruy Mendez de Vensconcellos exerça sur lui de fortes pressions afin que quelques mines de cuivre se trouvant dans son royaume soient cédées à la colonie portugaise<sup>34</sup>. Ce *Mani Kongo* refusa de répondre à la volonté de ce gouverneur portugais. La même exigence sera réitérée par le gouverneur de Luanda João Correia de Sousa (1621-1623). Luvualu III devait remettre à celui-ci les mines d'or du *Kongo*. La situation demeura inchangée, car ce *Mani Kongo* resta de marbre, refusant d'aliéner les richesses naturelles de son pays aux étrangers. Mais la situation sera encore plus tendue à la fin de l'année 1622.

A l'avènement de Pedro II (1622-1624), le gouverneur de l'Angola revendiqua tout le pays situé entre Dande et Luanda y compris l'île de Luanda et les mines de cuivre de Bembe. Pour atteindre son objectif, ce gouverneur lança son armée contre le Ndembo Nambua Ngongo, tributaire et en même temps allié du *Kongo*<sup>35</sup>. Des milliers des Noirs et des chefs furent faits prisonniers. C'est alors que Pedro II actionna sa machine diplomatique pour protester à Madrid<sup>36</sup> contre ce gouverneur. João Correia de Sousa voulant persécuter Pedro II, exigea en échange de la paix, les mines de cuivre du *Kongo* et les *nzimbu* de l'île de Luanda<sup>37</sup>. Ce *Mani Kongo* est resté inébranlable et toujours attaché à l'intégrité de son territoire.

En 1641, les Hollandais deviennent les maîtres de Luanda à la plus grande satisfaction de tous les chefs africains ennemis des Portugais. C'est au cours de cette même année que Ndo Ngalasia II ou Garcia II (1641-1661) accède au

<sup>32</sup> F. PIGAFETTA et D. LOPEZ, *Op.cit.*, p.110.

<sup>33</sup> Petits coquillages pêchés dans l'île de Luanda et qui servaient de pièces de monnaie dans l'ancien *Kongo*. C'est donc à cause de ce rôle joué par ces coquillages dans les échanges commerciaux qu'ils étaient confondus au métal d'argent et, que ladite île fut qualifiée d'*IL ha Dinheiro* ou l'île d'argent selon les Portugais.

<sup>34</sup> L. CROEGAERT, *Les premières Afriques*, p.157.

<sup>35</sup> *Ibidem*.

<sup>36</sup> Le Portugal est resté sous la tutelle espagnole pendant 60 ans soit de 1580 à 1640.

<sup>37</sup> L. JADIN, *Les relations sur le Congo et l'Angola tirées des archives de la compagnie de Jésus, 1621-1631*, B.I.H.B.R., Bruxelles / Rome, 1968, p.409.

trône. Ce *Mani Kongo* jaloux de ses terres fit cause commune avec Anna Nzinga de Matamba, le comte de Soyo, les chefs de la zone du Bengo et ceux de Kasama en se ralliant aux nouveaux conquérants de l'Angola. Il ne cessait de regretter la naïveté de ses prédécesseurs d'avoir favorisé la présence étrangère sur leur territoire, car ils en ont perdu quelques portions. Cette déclaration de Garcia II est un véritable sanglot d'un responsable déçu :

*C'est notre honte à nous et à nos prédécesseurs, d'avoir dans notre simplicité, ouvert la porte à tant de maux et surtout permis qu'il eut des gens pour prétendre que nous n'avons jamais été les seigneurs de l' Angola et de Matamba. L'inégalité des armes nous a fait perdre les terres qui, jusqu'alors, étaient à nous et la violence est en train de nous enlever nos droits<sup>38</sup>.*

Ce *Mani Kongo* trouva bon de s'allier aux Hollandais pour récupérer ses terres par les armes. Mais, curieusement sept ans après, les Portugais grâce au renfort venu du Brésil attaquèrent Luanda et, le commandant hollandais capitula, abandonnant ses alliés africains. La victoire du capitaine portugais Salvador de Sà y Correa en 1648, sur la coalition néerlandaise fut lourde des conséquences pour la royauté *kongo*. Taxé de collaborateur des Hollandais, le *Mani Kongo* Ndo Ngalasia II devait payer le prix de son alliance avec les ennemis des Portugais. La paix entre les Portugais et ce *Mani Kongo* impliquait la perte par ce dernier de ses droits sur l'île de Luanda, ainsi que sur les territoires situés au sud de la rivière Dande<sup>39</sup>.

Autrement dit, Garcia II perdait la souveraineté sur une partie de son territoire et l'indépendance du *Kongo*. Ce fut vraiment une pilule amère à avaler pour le souverain *kongo*. Tenant à l'intégrité territoriale de son royaume, il délégua Bonaventura da Sorrento, un missionnaire capucin, négociateur la paix avec le général Salvador Correa de Sà y Benavides en 1649<sup>40</sup>. Il refusa de se soumettre à la volonté des Portugais, mais il consentit seulement à ce que les Capucins passent par Lisbonne et non Cadix ou Séville avant d'atteindre le *Kongo*.

Par ailleurs à la pression exercée sur la Cour de *Mbanza Kongo* de céder l'île de Luanda et de reconnaître pour les colons angolais d'exploiter des mines du *Kongo* en 1657, Ndo Ngalasia opposa son veto. Il s'engagea par contre au départ de tous les envahisseurs de son territoire. Laissons-lui encore une fois de plus la parole :

---

<sup>38</sup> Lettre du *Mani Kongo* Ngalasia II adressée au Père Recteur du Collège de Luanda le 23 février 1643 (cfr A. Brasio, *Monumenta Missionaria Africana*, IX 18 ; Lire aussi J. VANSINA, *Les anciens royaumes de la savane*, p.110 ; M.H. LINDA, « Slavery and its transformation in the Kingdom of Kongo: 1491-1800 », in *Journal of African History*, Cambridge University press, printed in the United Kingdom, p.11.

<sup>39</sup> J. VANSINA, *Op. cit.*, p.110.

<sup>40</sup> L. JADIN, *L'Afrique et Rome depuis l'époque des découvertes jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle*, p.51.

*Croyez-moi par le seigneur que nous croyons et confessons, je n'ai d'autres buts que de voir les Portugais quitter mes territoires. Ma volonté et ma ferme résolution sont même si la foudre tombait de mourir pour libérer ce qui est à moi*<sup>41</sup>.

Le monarque *kongo* s'est montré d'une fermeté frisant la déclaration de guerre aux spoliateurs étrangers, qui voulaient même occuper tout le royaume à partir de l'Angola. Cette déclaration restera comme un testament légué à ses successeurs.

Antonio I<sup>er</sup> (1661-1665), fils et successeur immédiat de Ndo Ngalasia II, mena une lutte acharnée contre les colons portugais d'Angola qui tenaient à l'occupation de l'île de Luanda et à l'exploration des mines d'or que regorgeait le sous-sol *kongo* selon eux. Il récusait en fait les clauses du traité de paix de 1649-1650, autorisant les prospecteurs portugais à rechercher les mines d'or imaginaires dans le Royaume *Kongo*. Ne pouvant pas supporter l'insubordination du chef de la bourgade de Wandu soutenu et entêté par le gouverneur de Luanda, Antonio I<sup>er</sup> dégaina pour en finir avec ses vassaux corrompus : duc de Wandu et Dona Isabella d'Ambwila<sup>42</sup>. Les marquis attaqués appelèrent au secours des Portugais en échange des concessions des mines. L'occasion fut alors donnée à ceux-ci de régler les comptes à leur ennemi. Mor Louis Lopez de Sequeira, un capitaine portugais accompagné de jagas vint à la rescousse de ces marquis<sup>43</sup>. La foudre tomba alors sur les troupes du *Mani Bamba* qui furent décimées à *Mbwila*, le 29 octobre 1665. Antonio I<sup>er</sup> y perdit la vie, la tête tranchée, ainsi qu'une partie importante de la noblesse. Le gouverneur général André Vidal de Negreiros (1661-1667) fit inhumer avec grands honneurs sur la plage de Luanda, la tête de l'infortuné *Mani Kongo* dans le sanctuaire de Nazareth<sup>44</sup>. Le Père Francisco Roboredo, parent et confesseur du monarque *kongo* trouva aussi la mort dans cette bataille. Les Jagas auxiliaires des Portugais auraient mangé son corps considéré comme source de vigueur guerrière<sup>45</sup>.

Antonio I<sup>er</sup> passe pour le premier souverain martyr, ayant sacrifié sa vie au nom du patriotisme. Il a accepté de mourir pour ne pas trahir les ancêtres et le *Kongo* en aliénant le patrimoine commun et sacré. Dommage, son exemple n'a pas été suivi par l'un de ses successeurs qui préféra faire la paix avec les Portugais en accédant à leur volonté. Ndo Luvualu VIII (1658-1668) céda

<sup>41</sup> L. JADIN, *L'ancien Congo et l'Angola (1639-1665) d'après les archives romaines, portugaises, néerlandaises et espagnoles*, Tome I, I.H.B.R.B, Bruxelles/Rome, 1975, p.400.

<sup>42</sup> Idem, *Les Flamands au Congo et en Angola au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Coimbra, I.E.H.D.A.V., 1965, p.13.

<sup>43</sup> Ibidem, *Le clergé séculier et les Capucins du Congo et d'Angola aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles conflits de juridiction 1700-1726*, B.I.H.B.R. Bruxelles/Rome, 1964, p.229 ; Lire aussi IDEM, œuvre missionnaire, in Metzeler (dir.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, memoria rerum*, 350 ans au service des missions, 1622-1972 Vol.1/2, 1622-1700, Herder, Rome, 1972, p.506.

<sup>44</sup> Ibidem, p.229.

<sup>45</sup> Ibidem.



quelques mines aux Portugais afin d'éviter la guerre avec eux. Il sera ainsi tué par le marquis de Mpemba à cause de ce geste de haute trahison. Outre les eaux et les mines protégées par les *Bakongo* contre la convoitise des étrangers, ce peuple et ses chefs ont refusé catégoriquement la construction des forteresses projetées par la Cour de Lisbonne.

## 2. Lutte contre la construction de forteresse

Le projet de construction d'une forteresse par les Portugais au *Kongo* heurtera longtemps la résistance des *Mani Kongo*. Mvemba Nzinga n'y avait pas consenti, ni ses successeurs non plus. Ce *Mani Kongo* avait développé une peur bleue à l'égard de tout prospecteur étranger sur son sol, tel que, le signale Manuel Pacheco dans son rapport à João III, roi du Portugal. Il a été stupéfait et souvent déconcerté lorsqu'il entendait que là où régnait le souverain portugais, les forteresses étaient construites<sup>46</sup>. Alvaro I<sup>er</sup>, malgré son état de faiblesse vis-à-vis du gouverneur de São Tomé, Francisco Gouvea qui venait de le rétablir dans ses droits après l'invasion jaga, n'a pas permis à son bienfaiteur de bâtir un fort à *Mpinda*.

Ndo Ngalasia II fut à son tour contraint d'autoriser la construction d'une forteresse à l'embouchure du fleuve *Kongo* à la suite de la défaite de la coalition néerlandaise-africaine contre les Portugais. En effet, la victoire lusitanienne sur cette coalition avait offert à Jean IV, roi du Portugal, d'imposer à ce *Mani Kongo* l'érection de cet ouvrage stratégique à l'endroit désigné sous prétexte de le défendre. Cette demande faisait partie de différents articles de capitulations imposés au vaincu par le vainqueur. Accordons donc la parole au monarque portugais :

*Au sujet de la forteresse que je désire faire au Zaïre, vous le demanderez au roi de me le concéder. Je désire qu'il le fasse de prime abord et de sa propre volonté, plutôt que par obligation. Je vous recommande aussi de vous procurer des informations sur l'endroit où mettre cette forteresse et sur le district qu'il faut obtenir [aux environs]*<sup>47</sup>.

Apparemment, le souverain portugais semble négocier, la construction de la forteresse dans le but de protéger l'embouchure du fleuve *Kongo* alors que l'intention cachée est l'intégration de l'hinterland. La recherche de district à obtenir dans les environs dévoile sa visée réelle. D'ailleurs, nous constatons cette ruse dans les propos ci-après :

*J'espère que le roi du Congo accordera spontanément ce qui est à l'article 11, dans lequel j'ordonnais d'établir à l'endroit le plus approprié de ces parages, une forteresse suffisante pour défendre cette embouchure*<sup>48</sup>.

---

<sup>46</sup> L. JADIN et M. DICORATO, *Correspondance de Dom Afonso, roi du Congo*, p.203.

<sup>47</sup> L. JADIN, *L'ancien Congo et l'Angola (1639-1655)*, op. cit., p.1350.

<sup>48</sup> *Idem*, pp.1379-1380.

C'est clair que, le choix porté par João IV sur cet emplacement n'est pas un fait de hasard.

Ce choix se justifie par la position stratégique et économique que l'embouchure représente. Il voulait en fait enfermer le Royaume *Kongo* de part et d'autre hors du danger des concurrents des Portugais considérés comme vecteurs du virus calviniste. C'est ce que le père Bonaventura da Sorrento souligne dans sa lettre du 6 décembre 1651 aux cardinaux de la Propagande : *En sollicitant de ce roi l'autorisation de construire une forteresse à l'embouchure du fleuve zaïre [kongo], on lui demande en fait, de laisser fermer les portes de son royaume*<sup>49</sup>. Le désir réel était la conquête et la colonisation systématique du *Kongo* ancien.

Le *Mani Kongo* Ndo Ngalasia II, agissant en bon diplomate, s'est évertué à promouvoir la paix avec les Portugais, mais, il a refusé la construction de la forteresse désirée par João IV. L'indépendance et l'intégrité de son territoire passaient au-dessus de tout. Curieusement, l'idée de construction d'une forteresse à *Mpinda* demeura permanente chez les dirigeants portugais jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. En 1689, le gouverneur général João Lancastre qui tenait à la réalisation de ce projet sous prétexte de protéger Soyo des incursions et du commerce avec les Anglais et les Hollandais, s'est fait dissuadé par le Père Andrea da Pavia<sup>50</sup>.

En effet, les Portugais profitèrent de la situation chaotique provoquée par la mort du *Mani Kongo* Antonio I<sup>er</sup> pour relancer leur projet de construction de forteresse. C'est ainsi que, beaucoup de prétendants se firent la guerre pour la succession au trône, s'appuyant les uns sur les princes de Soyo, les autres sur les gouverneurs portugais d'Angola. En 1669, Raphaël I<sup>er</sup>, duc de Mpemba devenu roi après avoir tué Alvaro VIII de Soyo, est évincé par un autre comte de Soyo, Estevão da Silva.

Ce dernier devint roi sous le nom d'Alvaro IX<sup>51</sup>. Raphaël I<sup>er</sup> tendit alors la main aux colons d'Angola en vue de récupérer son trône. Ceux-ci répondirent promptement et infligèrent une défaite cuisante au comte de Soyo. Celui-ci fut blessé et plus de 5000 éléments de ses troupes furent capturés par les Portugais<sup>52</sup>. Raphaël I<sup>er</sup> reprit alors le pouvoir grâce à l'appui des Portugais qui trouvèrent ainsi l'occasion de s'emparer du port de *Mpinda*, exigeant en même temps, d'y ériger une forteresse.

<sup>49</sup> L. JADIN, *L'ancien Congo et l'Angola (1639-1655)*, op. cit., pp.1379-1380.

<sup>50</sup> *Idem*, « Andrea da Pavia au Congo, à Lisbonne, à Madère », in *Journal d'un missionnaire capucin, 1685-1702*, B.I.H.B.R., Tome XL, Bruxelles/Rome, 1970, pp.461-471.

<sup>51</sup> *Idem*, *Le Congo et la secte des Antoniens*, op. cit., p.424.

<sup>52</sup> *Ibidem*.

Cependant, cette volonté lusitanienne de construire cette forteresse, dans le but de surveiller le commerce effectué par les Hollandais et les Anglais avec les princes de Soyo, ne rencontra pas l'assentiment de ces derniers. C'est alors que le missionnaire Andrea da Pavia devait jouer le rôle d'entremetteur entre le Soyo et le Portugal représenté par João Lancastre<sup>53</sup> le gouverneur d'Angola. Le comte de Soyo Antonio I<sup>er</sup> et son conseil rejetèrent cette exigence du roi portugais Pedro II. Voici ce que rapporte l'ambassadeur Andrea da Pavia à ce sujet :

*Ils tinrent conseil et, pendant qu'ils étaient réunis dans un champ pour que personne ne les entende, ils me firent appeler. Je m'y rendis immédiatement et entrai dans leur assemblée de noirs. Là, je leur exposais le tout et ce qu'aurait voulu pour le bien, le roi du Portugal. Quand ils m'eurent entendu, ils me répondirent unanimement un beau NON avec des raisons de poids<sup>54</sup>.*

Se trouvant dans l'impossibilité de faire fléchir la position de ce comte et de ses sujets, l'entremetteur conseilla le roi à travers son représentant d'abandonner ce projet. Le Conseil d'outre-mer appuya la démarche de ce missionnaire envoyé auprès du comte de Soyo, en proposant dans sa séance du 6 mars 1690 au roi de renoncer audit projet, irréalisable et onéreux<sup>55</sup>. Malgré cette proposition du Conseil d'outre-mer, le rêve lusitanien d'ériger une forteresse à l'entrée du Kongo ne quitta pas définitivement l'esprit des monarques portugais. Sa réalisation devrait servir de piédestal dans les revendications lusitaniennes pour l'occupation de l'embouchure du fleuve Kongo et de tout l'arrière-pays plus tard.

Ainsi dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le Portugal essaya d'établir sa souveraineté sur l'embouchure du Zaïre [Kongo]. Le gouvernement d'Angola reçut à cette fin l'ordre d'édifier des forts sur divers points de la côte et notamment à Cabinda et à Ambriz<sup>56</sup>. Pendant ce temps, l'ancien Kongo était déchiré entre plusieurs rois ou prétendants qui s'entretuaient et, personne ne pouvait contrecarrer ce plan séculaire de la monarchie portugaise. Ce fut donc la conjoncture internationale défavorable au Portugal qui sauva les meubles.

Les Français et les Anglais surveillaient bien le mouvement et les ambitions des Portugais. Ainsi, le projet du gouvernement de Lisbonne sera-t-il étouffé dans l'œuf par la France. Le fort de Cabinda fut détruit par une escadre française avant son achèvement<sup>57</sup>. La convention du Pardo du 30 janvier 1786

---

<sup>53</sup> L. JADIN, *Andrea da Pavia au Congo, op. cit.*, pp.461-471.

<sup>54</sup> *Ibidem*, p.471.

<sup>55</sup> L. JADIN, *Le clergé séculier et les Capucins du Congo et d'Angola au XVI<sup>ème</sup> siècle*, p.249 ; Lire aussi *Idem, Andrea da Pavia au Congo*, p.388.

<sup>56</sup> L.V. PINTO, *Le Portugal et le Congo au XIX<sup>ème</sup> siècle*, P.U.F, Paris, 1972, p.102.

<sup>57</sup> *Ibidem*.

mit fin à ce conflit grâce à la médiation espagnole<sup>58</sup>. La France réclamait régulièrement le droit de commercer sur la côte sans aucune entrave.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle l'influence portugaise va s'estomper avec le départ des missionnaires capucins en 1835. Il a fallu attendre la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle pour que, le Portugal cherche à revenir avec force au *Kongo* et ressusciter son projet d'occuper l'embouchure du fleuve *Kongo* et tout l'arrière-pays. Là aussi, les *Bakongo* n'étaient pas disposés à aliéner leurs terres.

## V. DU PASSÉ NE FAISONS PAS TABLE RASE

Le conflit foncier entre l'ancien *Kongo* et le Portugal sur le plan foncier est un sujet plein de leçons. Si nous l'actualisons, nous nous verrons en déphasage total par rapport au peuple *kongo*, qui s'est distingué dans un combat acharné pour préserver son patrimoine hérité des ancêtres. L'attachement à la terre où l'on est né, est une prescription culturelle chez le peuple *Kongo*. Cet attachement au sol et à son contenu a prédisposé ce peuple à la jalousie pour ce précieux don des premiers d'entre eux, ayant conquis et fondé leurs villages sous lesquels, ils vivent invisiblement. Le patriotisme est un grand acquis de cette étude qui doit interpeller la génération actuelle : celle des dirigeants tout comme celle des dirigés n'ayant pas encore réalisé la portée de ce don. N'avons-nous jamais entendu dire que : « Toteka *mboka oyo, moto na moto azuwa yaye mbongo akende* ». Ce qui veut dire : vendons ce pays et que, chacun obtienne ce qui lui revient comme dividende et s'en aille où il veut. Les *Bakongo* n'ont pas réfléchi comme ça. Chez-eux c'était « *Kongo i muna Kongo* », c'est-à-dire tout pour le *Kongo* et rien que pour le *Kongo* tel que s'est exprimé le chef du village Kiluangu, fait roi par les Portugais en lieu et place du *Mani Kongo* légitime dans le but de servir leurs intérêts.

Un autre acquis à retenir est le respect de la tradition, c'est-à-dire la fidélité à la loi prescrite, héritée des ancêtres. Selon « fu kia nsi »<sup>59</sup>, la terre et tout ce qu'elle contient est inaliénable. Agir autrement, c'est pécher par la haute trahison et tomber dans la condamnation du public et subir la sanction des ancêtres. En respectant leur tradition, les *Mani Kongo* ont déjoué tous les plans des Portugais visant à explorer, exploiter et s'appropriier le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts de leur royaume. La protection de l'intégrité du territoire national était intériorisée par chaque membre de la communauté à partir de la tradition. Le patriotisme *kongo* était à la fois politique, économique, social et culturel.

<sup>58</sup> L.V. PINTO, *op. cit.*, p.102.

<sup>59</sup> C'est la loi fondamentale pour le peuple *kongo*. Non écrite, elle reprend les différents principes de gestion et de fonctionnement de la société. Chaque membre de celle-ci, devait conformer son comportement et conduite à la suite de ces principes.

Nous retenons encore de la lutte du peuple *kongo* contre les intérêts lusitaniens le degré élevé du civisme. Les *Mani Kongo* et leurs sujets ont, au nom de l'indépendance et de la souveraineté de leur Etat, utilisé tous les moyens visibles et invisibles pour protéger leur territoire. Ils ont eu même recours aux *Banganga* en vue de dissimiler les minerais tant recherchés par les Portugais. Ils ont pris des armes contre ceux qui étaient techniquement supérieurs par rapport à eux, afin de préserver l'intégrité de leur espace physique.

Et même par la diplomatie, les *Mani Kongo* sont restés constants dans leur position contre la volonté portugaise. Ils se sont montrés très intransigeants pour ne pas céder à la construction des forteresses exigée par les monarques portugais. Ils auraient dû fléchir face aux intimidations de ces monarques mais rien du tout. C'est ainsi que Ndo Ngaliasa II préférerait la mort à la vie tant que les Portugais occupaient encore ses territoires<sup>60</sup>. Nous l'avons dit plus haut. Antonio I<sup>er</sup> son fils et successeur accomplira ce testament en se faisant décapiter par ses ennemis à *Mbwila*.

La conscience historique chez le peuple *kongo* constitue aussi un acquis majeur dans son évolution politique. Se référant toujours à la trilogie solancêtres-vivants, ce peuple faisait un grand effort pour être en harmonie parfaite avec ses aïeux en protégeant cette mère nourricière qu'ils lui ont léguée. Les *Mani Kongo* en conformité avec cette liaison trinomique, ont perpétué leur lutte de génération en génération afin d'assurer la souveraineté et l'indépendance de leur royaume. Ceux qui s'éloignaient de cette tradition étaient considérés comme des félons. Le peuple *Kongo* avait conscience de son histoire et de son identité culturelle se transmettant indéfiniment dans la chaîne des générations. L'actuelle génération des Congolais doit aussi s'inspirer de ce modèle des dirigeants qui ont lutté contre la déstabilisation de leur territoire ou la perte de leurs terres.

L'on ne doit pas oublier le lien que crée l'histoire entre le passé et le présent. Téléphore Epiphane Abley est explicite à ce sujet lorsqu'il note que : *le souvenir des œuvres des hommes du passé dynamise les hommes du présent à accomplir de grandes œuvres qui soient considérées comme des valeurs communautaires, dignes d'être honorées par des générations à venir*<sup>61</sup>. De la même manière que l'ancien Royaume *Kongo* était convoité par les Portugais pour ses minerais, il y a quelques siècles, c'est de la même manière que la République Démocratique du Congo est convoitée actuellement par les grandes puissances soutenant certains pays voisins dans le but de la balkaniser ; l'objectif principal étant l'exploitation de ses ressources minières et autres.

---

<sup>60</sup> L. JADIN, *L'ancien Congo et l'Angola (1639-1665)*, op. cit., p.1950.

<sup>61</sup> T.E. ABLEY, *Récupération de la loi naturelle dans la pensée phénoménologique de Husserl*, Extrait de thèse de doctorat en philosophie, Universidade San Damaso, Madrid, 2022, p.169.

## CONCLUSION

Cette étude a porté sur un conflit réel ayant opposé l'ancien *Kongo* à son partenaire le Portugal. Liés par ce qu'on a appelé coopération luso-kongo, ces deux Etats vivaient une situation de conflictualité permanente dans presque tous les domaines. Le Portugal, fort des textes pontificaux signés en sa faveur par le Saint-Siège devait conquérir, occuper et exploiter les territoires des peuples dits païens.

Le padroão ou patronat issu de ces textes engendra des effets néfastes sur tous les espaces découverts par les explorateurs portugais.

Dans le souci d'appliquer ce padroão pour satisfaire leurs besoins économiques, les Portugais vont heurter la résistance des *Bakongo* respectueux de leur tradition. D'après celle-ci, la terre est un patrimoine sacré hérité des ancêtres. Les étrangers n'ont pas droit à cet héritage à moins de payer la redevance. Agir autrement, c'est énerver ces aïeux qui sont les véritables propriétaires fonciers. Par tous les moyens visibles et invisibles, les *Mani Kongo* et leurs sujets se sont battus pour défendre et protéger leur royaume de la convoitise étrangère. Ils ont lutté contre l'exploration et l'exploitation des mines tant convoitées par les Portugais. Ils ont également empêché les monarques portugais de construire les forteresses en vue de fermer l'entrée au *Kongo* des sujets d'autres nationalités.

Par cette étude, nous avons voulu montrer le degré élevé de la conscience historique et du civisme chez le peuple *kongo*. Le respect de la « *fu kia nsi* » et l'attachement sans réserve à la liaison fondamentale du sol-ancêtres-vivants ont fait que certains souverains *kongo* puissent jurer par la mort tant que les Portugais n'avaient pas quitté leur territoire. Le patriotisme est une grande vertu civique chez les *Bakongo* et une leçon importante à tirer de cette étude.



## BIBLIOGRAPHIE

- ABLEY, T.E, *Récupération de la loi naturelle dans la pensée phénoménologique de Husserl*. Extrait de thèse de doctorat en philosophie, Universidad San Damaso, Madrid, 2022.
- AKAM Akamayone, in <http://rebellion.Info/8janvier1454/-/église-catholique.htm>, consulté le 22 avril 2015 à 18h48.
- BAL, W., *Le Royaume de Congo aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles*, INEP, Léopoldville, 1963.
- BATSIKAMA Mampuya ma Ndwala, *Voici les Jagas ou l'histoire d'un peuple parricide bien malgré lui*, O.N.R.D., Kinshasa, 1971.
- BRASIO, A. *Monumenta Missionaria Africana*, IX, 18.
- CROEGAERT, L., *Les premières Afriques, histoire et découverte d'un continent*, Hatier, Bruxelles, 1985.
- CUSTUDIO GONÇALVES, A, *Kongo, le lignage contre l'Etat*, Universiade do Evora, 1985.
- CUVELIER, J., *L'ancien Royaume de Congo. Fondation, découverte, première évangélisation de l'ancien royaume de Congo, règne du grand roi Affonso Mvemba Nzinga (+1541)*, Desclée de Brouwer, Bruxelles, 1946.
- DE BOUVEIGNES, O, *Les anciens rois de Congo*, Revue générale des Missions d'Afrique, Edition des Grands Lacs, Namur, 1948.
- BALANDIER, G., *La vie quotidienne au Royaume Kongo du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Hachette, Paris, 1965.
- GAMBENG, Y.N. et alii, « Insécurité et intégrité kongo du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècles », in *Pour la renaissance du Royaume Kongo. Actes du Colloque scientifique international « Vie et existence » au Royaume Kongo (Collection Historiographie du Monde Contemporain)*, Douala, Editions Cheik Anta Diop, 2009.
- JADIN, L, *L'œuvre missionnaire*, in Metzeler (dir.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, Memoria Rerum, 350 ans au service des missions, 1622-1972, Vol.1/2, 1622-1700*, Herder, Rome, 1972.
- JADIN, L., *L'ancien Congo et l'Angola (1639-1665) d'après les archives romaines, portugaises, néerlandaises et espagnoles*, Tome I, I.H.B.R.B, Bruxelles/ Rome, 1975.
- JADIN, L., *Les Flamands au Congo et en Angola au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Coimbra, I.E.H.D.A.V., 1965.
- JADIN, L., *Les relations sur le Congo et l'Angola tirées des archives de la compagnie de Jésus, 1621- 1631*, B.I.H.B.R, Bruxelles/Rome, 1968.
- JADIN L et DICORATO, M, *Correspondance de Dom Afonso, roi du Congo 1506-1543*, A.R.S.O.M, Bruxelles, 1974.
- JADIN, L, *L'Afrique et Rome depuis l'époque des découvertes jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle*, C.I.S.H., Louvain, 1965.

- LINDA, M.H., « Slavery and its transformation in the Kingdom of Kongo: 1491-1800 », in *Journal of African History*, Cambridge University press, printed in the United Kingdom, pp.1-22.
- LUKOKI Mavoka, « Système et structures socio- politiques de l'ancien Kongo », in *Actualité et inactualité des « Etudes Bakongo du Père Joseph Van Wing »*. Actes du Colloque de Mayidi du 10 au 12 avril 1980.
- MENO Kikokula, *La conception du pouvoir chez Mvemba Nzinga (Dom Afonso) 1506-1543, vue à travers sa correspondance*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle en Histoire Université de Paris I, Sorbonne, 1982.
- PIGAFETTA, F. et LOPEZ, D., *La description du Royaume de Congo et des contrées environnantes*, Traduite de l'italien et annotée par Willy Bal, Edition E Nauwelaerts, Louvain, 1963.
- PINTO, L.V., *Le Portugal et le Congo au XIX<sup>ème</sup> siècle*, P.U.F, Paris, 1972.
- VANSINA, J., *Les anciens royaumes de la savane*, (collection Etudes sociologiques), IRES, Université Lovanium, Léopoldville, 1965.